



Juillet 2017

N° 67

Quelques photos

A la cantine



*En mai,
on a fêté
le départ
de Lorine*



Et on a chanté le dernier jour d'école



Pour Pâques, Valérie nous a offert une belle décoration



Et à la garderie, nous avons colorié un bel arbre





Bonjour à tous,

Le mois de juillet est déjà bien entamé ! Il est donc temps de vous donner des nouvelles de la vie municipale !

Les projets avancent tranquillement : Les travaux dans la " Maison Gaby" en centre bourg est presque terminée et le bâtiment sera bon pour la location (courant du mois d'octobre).

Nous commençons à imaginer faire la même chose dans la "Maison Roger" mitoyenne. Il est prévu de l'aménager en 2 appartements, un en duplex côté Sud et un avec le jardin, côté Nord. Nous étudions le meilleur financement possible de façon à réduire au maximum le reste à financer par la commune dans la réhabilitation de cette demeure.

Pour le reste de la vie communale, nous essayons de garder vivante notre collectivité dans la Communauté de Communes élargie à celles de Guer et La Gacilly. Le territoire est plus grand mais l'ambiance des réunions et les services à la population sont satisfaisants.

Mais restons vigilants de façon à ce que chacun y retrouve son compte.

Encore un grand merci à tous ceux qui œuvrent dans les associations pour le bien-être de tous.



Cet été des **concerts** (5 *jeudis consécutifs*) sont organisés dans l'église.

Venez nombreux les apprécier, ce sont toujours des moments rares et de qualité.

(vous trouverez dans la rubrique "Informations Municipales" le programme de ces concerts).



Le **samedi 22 juillet** au soir, sur la place du Four, une soirée de musique est prévue avec le "**Track-Tour**" présent à partir de 18h30. Il y en a pour toute la famille, petits et grands, musique, chansons,

Venez faire un tour, c'est gratuit !

(voir programme dans les "Informations Municipales").

Je vous souhaite à tous un très bel été et de bons moments en famille ou entre amis.



Profitez en bien !

Isabelle MICHEL





Conseil Municipal



Désignation d'un conseiller municipal pour siéger au sein de la CLECT

Madame le Maire explique que suite à la création de la nouvelle Communauté de Communes le conseil municipal est invité à désigner de nouveau un conseiller municipal - et un seul - pour représenter la commune au sein de la CLECT.

Elle rappelle également la délibération en date du 20/12/2016 dont l'objet était l'approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la CCVOL réunie le 7 novembre 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, désigne Mme Isabelle MICHEL, membre de la CLECT et confirme la délibération du 20/12/2016 qui approuvait et validait le rapport de la CLECT.

Appel d'offres "Aménagement d'un local associatif et d'un logement social"

Madame le Maire explique aux conseillers municipaux que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 20 décembre 2016 pour procéder à l'ouverture des plis. Après étude des offres reçues, la commission a retenue :

• Lot n°1 Gros OEuvre SARL BENOIT Maçonnerie	38 810,40 € HT
• Lot n°1Bis Gros OEuvre SARL DANILO Guy	2 111,04 € HT
• Lot n°2 Charpente SARL DANILO Guy	2 257,07 € HT
• Lot n°3 Couverture POLAIR	4 270,00 € HT
• Lot n°4 Menuiserie SARL DANILO Guy	14 164,14 € HT
• Lot n°5Bis Plâtrerie SASU RAULT Maurice	12 848,27 € HT
• Lot n°6 Revêtements SARL LE BEL Associés	9 815,39 € HT
• Lot n°7 Electricité OPTI ELEC	15 870,00 € HT
• Lot n°8 Plomberie SARL MAHE Jean	4 662,80 € HT
• Lot n°8 Peinture SARL COLOR TECH	5 608,44 € HT

TOTAL 110 417,55 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, valide le choix de la Commission d'Appel d'Offres et autorise Madame le Maire à signer tous documents afférents au marché et pièces s'y rattachant nécessaires à l'exécution des travaux.

Vote des Taux d'Imposition 2017

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition au titre de l'année 2017 :

- Taxe d'Habitation : 15,13 %
- Taxe Foncière (bâti) : 24,12 %
- Taxe Foncière (non bâti) : 51,19 %

Cession de parcelles - lotissement "Le Clos du Glatinai"

Madame le Maire explique à l'assemblée que M et Mme BERTHET souhaitent acquérir la parcelle ZA 469 (122m²) et un bout de la ZA 468 (environ 105 m²) laissés en espaces verts et entretenus par eux-mêmes.

Cette cession avait déjà été évoquée mais un délai d'attente de 10 ans pour toute modification du lotissement empêchait cette réalisation. Ce délai est à présent arrivé à terme et Madame le Maire propose aux conseillers de délibérer sur cette cession.

M. BERTHET étant concerné par cette vente, quitte la salle afin de laisser les membres délibérer.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide que la cession se fera à titre gracieux à charge de M et Mme BERTHET de s'acquitter des frais de géomètre et de notaires.

Modification de la durée hebdomadaire de travail

Madame le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux qu'il avait été décidé d'augmenter de deux heures trente la durée hebdomadaire de service de Mmes OLLIVIER Valérie, Adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps non complet (32.30/35^{ème}) et RIGAUD RENARD Nina, Adjoint Administratif territorial de 1^{ère} classe à temps non complet (32/35^{ème}), afin d'assurer le bon fonctionnement des services techniques et du service administratif de la Commune et donc de solliciter l'avis du Comité Technique Départemental.

Celui-ci vient de nous adresser son avis favorable à l'unanimité à notre projet.

Après en avoir délibéré et sachant que l'intéressée a accepté la modification de sa durée hebdomadaire, le Conseil Municipal décide :

La suppression du poste d'Adjoint Technique à temps non complet (32h30) et la création du poste d'Adjoint Technique à temps complet (35h00),

La suppression du poste d'Adjoint Administratif à temps non complet (32h00) et la création du poste d'Adjoint Administratif à temps complet (35h00)

Ceci, avec effet rétroactif, à compter du 1^{er} janvier 2017.

Tableau des effectifs du Personnel Communal

Le Conseil Municipal,

Vu la vacance d'emploi d'Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe à temps non complet, à compter du 1^{er} janvier 2017

Vu la vacance d'emploi d'Adjoint Administratif Territorial principal de 1^{ère} classe à temps non complet, à compter du 1^{er} janvier 2017

Vu le Code des Communes stipulant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer la liste des emplois communaux permanents temps complet et non complet, ainsi que la durée hebdomadaire de service, nécessaires au bon fonctionnement des services communaux, après en avoir délibéré,

Décide

1) Les effectifs du Personnel Communal sont ainsi fixés :

EFFECTIFS	Nature de l'emploi	Durée hebdomadaire de service
	Services Administratifs	
1	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe faisant fonction de secrétaire de mairie	35 heures
	Services Techniques	
1	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	35 heures 00
1	Adjoint technique 2 ^{ème} classe stagiaire	7 heures

2) L'échelonnement indiciaire et la durée de carrière de chacun de ces membres sont fixés conformément à la réglementation en vigueur.

3) La présente délibération prend effet au 1^{er} janvier 2017.

4) Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois ainsi créés, et aux charges sociales et Impôts s'y rapportant sont inscrits au budget communal aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Compte Administratif 2016 "Commune"

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Opérations	265 034,10	303 594,99	78 718,44	28 628,08	343 752,54	332 223,07
Résultats clôture		38 560,89	50 090,36		11 529,47	
Résultats reportés		71 188,49		27 727,99		98 916,48
Solde d'exécution			22 362,37		22 362,37	
Restes à réaliser			122 000,00		122 000,00	
Résultats définitifs		109 749,38	144 362,37		144 362,37	109 749,38

Affectation du Résultat 2016 "Commune"

	RESULTAT CA 2015	VIREMENT A LA SECTION D' INVESTISSEMENT CA 2016 (-1068)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	RESTES A REALISER 2016 - Dépenses - Recettes	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	27 727,99 €		-50 090,36 €	122 000,00 €	-122 000,00 €	-144 362,37 €
FONCT	71 188,49 €		38 560,89 €			

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016		109 749,38 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		109 749,38 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		
Total affecté au cl 1068:		109 749,38 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016 Déficit à reporter (ligne 002)		

Budget Primitif " Commune " 2017

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Crédits	280 000,00	280 000,00	90 637,63	235 000,00	370 637,63	515 000,00
Restes à Réaliser			122 000,00		122 000,00	
Report			22 362,37		22 362,37	
TOTAUX	280 000,00	280 000,00	235 000,00	235 000,00	515 000,00	515 000,00

Compte Administratif 2016 "Assainissement"

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Opérations	18 864,73	30 019,65	14 951,60	13 768,22	33 816,33	43 787,87
Rés clôture		11 154,92	1 183,38			9 971,54
Résultats reportés		52 344,63	5 952,74			46 391,89
Solde d'exécution		63 499,55	7 136,12			56 363,43
Restes à réaliser						
Résultats définitifs		63 499,55	7 136,12			56 63,43

Affectation du Résultat 2016 "Assainissement"

	RESULTAT CA 2015	VIREMENT A LA SECTION D' INVESTISSEMENT CA 2016 (-1068)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	RESTES A REALISER 2016 - Dépenses - Recettes	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-5 952,74 €	5 952,74 €	-1 183,38 €			-7 136,12 €
FONCT	52 344,63 €		11 154,92 €			63 499,55 €

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016	63 499,55 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	7 136,12 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	56 363,43 €
Total affecté au cl 1068:	7 136,12 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016 Déficit à reporter (ligne 002)	

Budget Primitif " Assainissement " 2017

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Crédits	87 000,00	30 636,57	62 863,88	70 000,00	149 863,88	100 636,57
Restes à Réaliser						
Report		56 363,43	7 136,12		7 136,12	56 363,43
TOTAUX	87 000,00	87 000,00	70 000,00	70 000,00	157 000,00	157 000,00

Compte Administratif 2016 "Lotissement"

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Opérations	39 517,25	33 715,14	20 533,31	39 316,42	60 050,56	73 031,56
Reports 2015		70 272,81	39 316,42		39 316,42	70 272,81
Total	39 517,25	103 987,95	59 849,73	39 316,42	99 366,98	143 304,37
Restes à réaliser						
Résultats cumulés	39 517,25	103 987,95	59 849,73	39 316,42	99 366,98	143 304,37

Affectation du Résultat 2016 "Lotissement"

en report à nouveau en Fonctionnement	+	70 272,81	c/002
en report à nouveau en Investissement	-	39 316,42	c/001

Budget Primitif " Lotissement " 2017

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Crédits	79 470,70	15 000,00	15 000,00	35 533,31	94 470,70	50 533,31
Restes à Réaliser						
Report		64 470,70	20 533,31		20 533,31	64 470,70
TOTAUX	79 470,70	79 470,70	35 533,31	35 533,31	115 004,01	115 004,01

Adhésion de la collectivité au service de calcul des allocations d'aide au retour à l'emploi du centre de gestion

Madame le Maire explique aux conseillers que Mme BARON Géraldine, Adjoint Technique stagiaire qui assurait la garderie périscolaire du soir, a été reconnue inapte à son poste de travail, suite à un accident survenu chez son autre employeur, l'ADMR de Pleucadeuc.

N'ayant pas de possibilité de reclassement, la commune doit donc licencier Mme BARON. Celle-ci percevra des indemnités de licenciement et des allocations d'aide au retour à l'emploi.

Le Centre de Gestion de Vannes nous propose une convention relative à la prestation de calcul de ces allocations ARE. Dans le cas présent, le montant de cette prestation s'élève à 245 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- De confier par convention au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan le calcul des allocations d'aide au retour à l'emploi,
- D'autoriser le maire (ou le président) à signer la convention et toute pièce s'y rapportant,
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget.

Convention SAUR pour l'entretien des installations de collecte et de traitement des eaux usées

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que la Saur nous propose une nouvelle convention prenant en compte les nouveaux besoins. Cette convention prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2017 pour une durée de 3 ans. Au cas où la commune viendrait à déléguer la gestion de son service de l'assainissement, elle sera automatiquement résiliée.

Après lecture de cette convention et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser Madame le Maire à signer cette nouvelle convention.

Indemnités de fonction du Maire et des Adjointes

Madame le Maire explique aux conseillers que suite à la démission de M. Jean-Claude NIZAN à son poste d'Adjoint au Maire, à compter du 31/12/2016, et suite à la demande du Receveur concernant une modification dans la rédaction de la précédente délibération en date du 18/04/2014 qui fixait le montant des indemnités, il s'avère nécessaire de délibérer à nouveau.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2123-20 à L.2123-24,

Considérant que l'article L.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales fixe des taux maximum et qu'il y a lieu de ce fait de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées au maire et aux adjoints après en avoir délibéré, considérant que la commune compte moins de 500 habitants, décide :

Article 1 – A compter du 1^{er} janvier 2017, le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L.2123-23 précité, fixée aux taux suivants

- Maire, Mme Isabelle MICHEL: 17% de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
- 1er Adjoint, Mr Didier MAUGE: 5% de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
- 2^{ème} Adjoint, Mr Michel BERTHET : 5% de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Article 2 – L'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L.2123-22 à L2123-24 DU Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 3 – Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement pour le Maire et trimestriellement pour les adjoints.

Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) – Transfert du Musée de la Résistance Bretonne à Saint Marcel

Madame le Maire rappelle la délibération en date du 25/05/2016, citée en objet, qui approuvait le rapport de la CLECT du 11/04/2016. Suite à une erreur dans la rédaction de notre délibération, il s'avère nécessaire de confirmer ou infirmer celle-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et procuration, décide d'entériner leur approbation du 25/05/2016 et donc

- De valider le rapport de la commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (ci-annexé),
- D'autoriser le Maire à signer tout document afférent à cette délibération

Dissolution du Syndicat Intercommunal pour le Transport des élèves et le ramassage Scolaire de la Région de Malestroit (SITS)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-25-1, L.5211-26 et L.5212-33 ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu l'arrêté préfectoral modifié du 14 novembre 1963 autorisant la création du Syndicat intercommunal de la région de Malestroit pour le transport des élèves et le ramassage scolaire ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 mars 2016 approuvant le schéma départemental de coopération intercommunale du Morbihan ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 avril 2016 relatif au projet de dissolution du Syndicat intercommunal de la région de Malestroit pour le transport des élèves et le ramassage scolaire ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 août 2016 portant fusion de Guer Communauté, de la communauté de communes du Val d'Oust et de Lanvaux et de la communauté de communes du Pays de La Gacilly ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2016 fixant le nom et le siège de la future communauté de communes issue de la fusion de Guer Communauté, de la communauté de communes du Val d'Oust et de Lanvaux et de la communauté de communes du Pays de La Gacilly

Vu l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2016 relatif à la modification des statuts de la communauté de communes du Val d'Oust et de Lanvaux et actant la prise de compétence transports scolaires à compter du 1^{er} janvier 2017

Vu l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2016 mettant fin aux compétences du Syndicat intercommunal de la région de Malestroit pour le transport des élèves et le ramassage scolaire ;

Vu les délibérations des conseils municipaux des communes de Bohal le 13 juin 2016, Caro le 31 mai 2016, Malestroit le 10 mai 2016, Missiriac le 12 mai 2016, Monterrein le 24 mai 2016, Montertelot le 17 mai 2016, Pleucadeuc le 28 juillet 2016, Ploërmel le 23 juin 2016, Ruffiac le 31 mai 2016, Saint-Abraham le 8 juin 2016, Saint-Congard le 13 juin 2016, Saint-Guyomard le 31 mai 2016, Saint-Laurent-sur-Oust le 25 mai 2016, Saint-Marcel le 4 juillet 2016, Saint-Nicolas-du-Tertre le 10 mai 2016, Sérent le 10 mai 2016, Tréal le 10 mai 2016 et Val d'Oust le 19 mai 2016 favorables à la dissolution du Syndicat intercommunal de la région de Malestroit pour le transport des élèves et le ramassage scolaire ;

Vu la délibération du comité syndical du Syndicat intercommunal de la région de Malestroit pour le transport des élèves et le ramassage scolaire du 24 juin 2016 se prononçant pour la dissolution du syndicat ;

Considérant qu'en l'absence de délibération des conseils municipaux des communes de Réminiac et Saint-Martin-sur-Oust sur le projet de dissolution du Syndicat intercommunal de la région de Malestroit pour le transport des élèves et le ramassage scolaire, l'avis est réputé favorable ;

Considérant que la compétence transports scolaires sera également exercée par la communauté de communes « De l'Oust à Brocéliande Communauté » pour les quatre communes du syndicat (Montertelot, Monterrein, Ploërmel et Val d'Oust) situées en dehors du territoire de la communauté de communes. Des conventions pourront être signées entre l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et les communes concernées.

Considérant le compte de gestion 2016 du syndicat intercommunal de la région de Malestroit pour le transport des élèves et le ramassage scolaire et la balance des comptes qui lui est attaché ;

La communauté de communes De l'Oust à Brocéliande communauté exerçant la compétence transport scolaire pour ses communes membres et pour les communes de Montertelot, Monterrein, Ploërmel et Val d'Oust, il est proposé un transfert direct et intégral de l'actif et du passif, et de l'ensemble des soldes des comptes de tiers et financier, du résultat d'exploitation, des restes à recouvrer, de la trésorerie, détaillés dans la balance des comptes jointe au compte de gestion dont l'excédent 2016 s'élève à 37 169.84 € arrêtés à la date du 17 mai 2017, au profit du Budget Général de la Communauté de Communes « De l'Oust à Brocéliande Communauté » et sans retour de leurs parts aux 21 communes membres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** ce transfert, la dissolution définitive du SITS au 17/05/2017 et le renoncement pour les communes membres à leur part de l'excédent
- **AUTORISE** son Maire à signer toutes les pièces administratives relatives au transfert et la dissolution.

Opération "Argent de poche"

Madame le Maire présente aux conseillers municipaux dispositif "argent de poche" à mis en place par la commune de Carentoir.

L'action consiste à proposer aux jeunes de 16 à 18 ans la réalisation de chantiers sur le territoire de la commune et de la communauté de communes pendant les vacances scolaires, rémunérés en argent liquide. Les jeunes interviennent par chantier à raison de 3 heures 30 par jour (dont 30 mn de pause) et dans la limite de 30 demi-journées maximum par an. La rémunération est fixée à 15 € pour une mission de 3 heures.

Les objectifs principaux sont les suivants :

- Impliquer les jeunes dans l'amélioration de leur cadre de vie,
- Valoriser aux yeux des adultes le travail effectué par les jeunes,
- Améliorer l'image et le comportement des jeunes dans la commune,
- Aider les jeunes à se construire par le travail d'intérêt collectif,
- Disposer d'argent de poche,
- Confronter tous les participants à des règles simples et à des objectifs accessibles,
- Développer la culture de la contrepartie et éviter l'assistanat,
- Appréhender les notions d'intérêt et d'utilité collective.

Un contrat stipulant les conditions est passé entre la commune, le jeune et ses parents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'instaurer ce dispositif sur la commune et valide une enveloppe de 500 € pour cette opération à inscrire au budget de la commune.

Validation du poste de la garderie périscolaire du soir

Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux le licenciement pour inaptitude physique de Mme Géraldine BARON qui a pris effet au 1^{er} juillet 2017.

Madame Irène COURTEL qui remplaçait Mme BARON depuis son arrêt dû à un accident de travail en 2014, a proposé sa candidature afin de remplacer définitivement Mme BARON et par conséquent d'intégrer l'effectif du personnel communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorise Madame le Maire à embaucher Mme COURTEL Irène en tant Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} Classe stagiaire à temps non complet (7/35^{ème}), à compter du 1^{er} septembre 2017 et effectuer toutes les démarches nécessaires à ce recrutement.

Validation de l'inventaire des cours d'eau

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), l'institution d'Aménagement de la Vilaine vient de réaliser un inventaire des cours d'eau sur l'ensemble du bassin versant, conforme à un cahier des charges validé par la Commission Locale de l'Eau et l'IGN.

Par souci de cohérence hydrographique, l'inventaire a été fait à l'échelle du bassin hydrographique de la Vilaine en concertation avec des groupes de travail communaux.

Cet inventaire a été réalisé à partir de critères techniques de terrain et d'une démarche locale participative à laquelle nous avons été associés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, valide les résultats de l'inventaire des cours d'eau sur la commune et Permet l'intégration de cet inventaire dans le Plan Local d'Urbanisme ou Carte Communale à l'occasion de sa prochaine modification ou révision et se mette ainsi en conformité avec l'arrêté interpréfectoral portant approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Bassin de la Vilaine du 2 juillet 2015.

Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) – Transfert de la compétence Incendie et Secours exercée au sein du Sivu de Malestroit à la Communauté de communes de l'Oust à Brocéliande Communauté

Vu le Code général des impôts, notamment l'article L. 1609 *nonies* C IV,
Considérant le rapport de la commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (CLECT) de l'Oust à Brocéliande Communauté qui s'est réunie le 12 juin 2017,
Considérant les calculs d'évaluation des charges transférées relatives à la compétence gestion des centres d'incendie et de secours d'intérêt communautaire à la date du 30 décembre 2016,
Il appartient aux conseils municipaux d'approuver le rapport de la CLECT dans les conditions de majorité qualifiée requise à l'article L.5211-5 du CGCT, à savoir au moins la moitié des conseils municipaux représentant deux tiers de la population ou au moins les deux tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population. Au sien des conseils municipaux, qui vont statuer sur le rapport, la majorité simple prévaut.

Après avoir entendu le Maire qui présente le rapport (voir document annexé), il est proposé au conseil municipal :

- De valider la partie du rapport de la commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges concernant le territoire de Malestroit,
- D'approuve la modification de l'attribution de compensation au 01 janvier 2018 en soustrayant le montant inscrit dans le tableau à l'attribution de compensation versée en 2017,
- D'autoriser le Maire à signer tout document afférent à cette délibération.

Tableau des contributions des communes en lien avec le transfert de charges :

BOHAL	7042,00
CARO	10226,00
LIZIO	7006,00
MALESTROIT	44189,00
MISSIRIAC	25524,00
PLEUCADEUC	44082,00
RUFFIAC	12595,00
SERENT	34519,00
ST ABRAHAM	5737,00
ST CONGARD	8339,00
ST GUYOMARD	9423,00
ST LAURENT/OUST	4630,00
ST MARCEL	14883,00
Total concernant les communes du Sivu de Malestroit	228 195,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **Valide** la partie du rapport de la CLECT sur le transfert de compétence du centre d'incendie et de secours de Malestroit et **Approuve** la modification de l'attribution de compensation selon de tableau ci-dessus.

Bâtiment : Maison Roger - Réhabilitation en maîtrise d'ouvrage communale

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a acheté en 2016 la 'Maison Roger', située rue Gréneuc entre 2 bâtiments communaux. Ce bâtiment, situé sur l'axe principal traversant du bourg, était à vendre depuis de nombreuses années et aucun acheteur ne s'était manifesté. Il comprend une ancienne habitation et son jardin arrière. Il était caractéristique d'une dévitalisation des centres bourgs ruraux et par conséquent, reflète une image morne de la commune. L'acquisition a été actée pour un montant de 30 000 € hors frais de notaire.

Afin de dynamiser la commune et de redensifier son habitat, la municipalité souhaite réhabiliter ce bâtiment en logements locatifs sociaux. Il convient de rappeler que ce type de demande locative est recherché dans la commune, notamment par les jeunes actifs.

Une étude de faisabilité technique et financière a montré que cette opération cœur du bourg peut permettre de créer 2 logements locatifs en duplex. L'opération devrait être financée en locatif social de type PLUS (1 logement de type 3) et PLAI (1 logement de T2). L'étude financière montre que le coût estimatif d'opération (acquisition, réseaux, démolition, travaux de réhabilitation, honoraires divers et révision de prix) est estimé à 197 094 € avec une TVA à 5.5%.

Afin d'engager cette opération, le Conseil Municipal décide:

- De lancer l'opération en maîtrise d'ouvrage communale
- D'engager la réhabilitation du bâtiment en créant 2 logements locatifs, à vocation sociale et de:
 - Solliciter auprès de l'Etat une décision d'agrément PLUS et PLAI et bénéficier de subventions au titre du locatif conventionné, de la T.V.A. au taux réduit de 5.5% et d'une exonération de la TFPB pendant 25 ans
 - Solliciter 2 Prêts Locatifs Sociaux (PLAI et PLUS) auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations
 - Solliciter une aide financière auprès d'Oust à Brocéliande Communauté
 - Solliciter les subventions du Conseil Départemental du Morbihan pour la création de logements sociaux
 - Solliciter une aide dans le cadre du partenariat Pays-Région au titre de la centralité
 - Solliciter auprès de l'Etat une aide au titre de la DETR pour la création de logements sociaux en centre bourg
 - Solliciter les subventions de l'Etat au titre du FSIPL et du contrat de ruralité pour la revitalisation de bâtiment situé en cœur de bourg
 - Solliciter tout autre organisme ou partenaire susceptible d'aider à la création de locatifs sociaux et pour la revitalisation des centres bourgs ruraux.

Pour réaliser cette opération, le conseil municipal décide de passer une convention d'assistance administrative et financière pour la maîtrise d'ouvrage avec SOLIHA Morbihan (ex PACT ARIM), pour un montant de 3 % de l'opération (hors honoraires).

Après consultation près de professionnels, le Conseil Municipal autorise également Madame Le Maire à retenir SOLIHA pour la maîtrise d'œuvre de l'opération et à signer tous contrats, les conventions, marchés, baux... sous réserve de la réalisation du projet selon l'obtention des subventions.

COTISATIONS - SUBVENTIONS 2017

▪ St Laurent de France	149,20 €	▪ Eau & Rivières	30,00 €
▪ ADMR	559,50 €	▪ Donneurs de Sang	30,00 €
▪ ADMR (2016 suite oubli)	570,00 €	▪ Secours Catholique	30,00 €
▪ Banque Alimentaire	170,00 €	▪ Croix Rouge	30,00 €
▪ Association Maires de France	112,48 €	▪ Solidarité Paysans	30,00 €
▪ Association "Pas à pas"	60,00 €	▪ Solidarité-Meubles Emmaüs	30,00 €
		▪ A.D.A.P.E.I Redon	30,00 €
		▪ Pupilles Sapeurs Pompiers	30,00 €
		▪ Société Cycliste	40,00 €
		▪ FNATH	20,00 €
		▪ O.G.E.C St Julien	487,70 €
		▪ O.G.E.C St Laurent :	1 960,00 €



Informations Municipales

ETAT CIVIL

Naissances



Gabriel, Charly, Paul PUISSANT
- 11 rue de Savino-

25/03/2017

Mariage



Rectificatif suite à une erreur sur le prénom du marié :

Isabelle GRENIER & Julien MICHEL

20/08/2016

Décès



Désirée, Angélique, Marie JEFFROY

Epouse PELLERIN

26/01/2017

André GRU

14/05/2017

Jean-Claude PICARD

15/06/2017



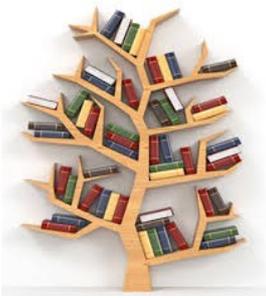
Un grand merci à nos piégeurs de ragondins,
Mickaël Gislais, Daniel Le Masle
Bruno Schindler et Jeannot Sevestre.

Malheureusement, nous constatons régulièrement des actes d'incivilité tels que :



La commune, grâce au travail des agents techniques, essaie pourtant de vous proposer un cadre agréable avec notamment cette année un fleurissement, en commun avec les communes de Missiriac et de St Abraham, axé principalement sur le dahlia et créant ainsi un "circuit" du dahlia.





Bonjour à tous,

Cette année encore la bibliothèque de Saint Laurent s'est encore distinguée au niveau départemental. En effet, vous êtes de plus en plus nombreux à fréquenter "La Petite Passerelle" et notre petite commune dépasse nettement le taux de fréquentation moyen.



De plus, Saint Laurent est désormais citée comme une commune très assidue en matière de suggestions d'achats à la Médiathèque Départementale.

Encore merci à vous de faire vivre ce lieu qui vous est consacré et se met en quatre pour satisfaire vos demandes en matière de documents.

Nous espérons que vous continuerez à venir voir Nina pour lui donner la liste de vos envies !

Cet été, du 18 juillet au 12 août, la Petite Passerelle change un peu ses habitudes et sera ouverte de 10h à 12h, du mardi au samedi.

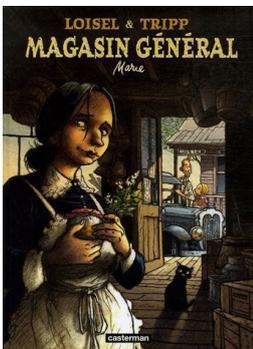
Pour vous permettre de passer un été reposant mais instructif, nous vous proposons quelques suggestions de lecture ou d'écoute (car oui, il y a des CD à emprunter dans votre bibliothèque, n'hésitez pas!)



Le Tour du monde du Roi Zibeline, de Jean-Christophe Rufin

Comment un jeune noble né en Europe centrale, contemporain de Voltaire et de Casanova, va se retrouver en Sibérie puis en Chine, pour devenir finalement roi de Madagascar...

Un roman vif, fougueux, enthousiasmant par l'auteur de L'Abyssin, de Rouge Brésil (prix Goncourt 2001) et du Grand Cœur.



Magasin Général, de Loisel (BD)

Une comédie truculente dans la campagne québécoise des années 20, premier volet d'une série terminée en 9 tomes, distillée par Régis Loisel (La Quête de l'oiseau du temps, Peter Pan) et Jean-Louis Tripp (Jacques Gallard, Paroles d'Ange).

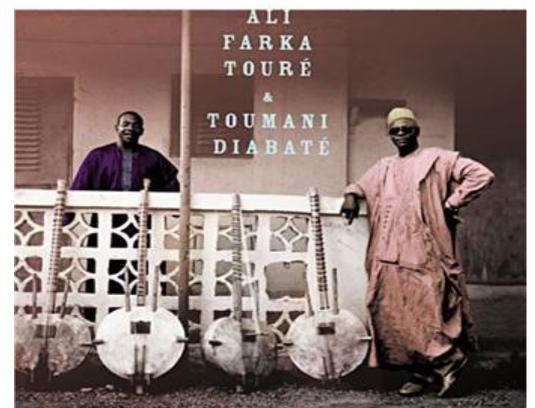
Réalisant ensemble le scénario aussi bien que le dessin, Loisel et Tripp ont conjugué leurs talents pour donner naissance à une histoire savoureuse où l'accent québécois vous chante aux oreilles !!

A lire absolument !

«Ali et Toumani», Ali Farka Touré & Toumani Diabaté (CD)

Simplement intitulé « Ali et Toumani », cet ultime enregistrement du grand guitariste malien Ali Farka Touré témoigne de l'amitié profonde qui l'unissait au joueur de kora Toumani Diabaté. Cet album est le second et dernier volet de l'aventure musicale qui lie ces deux grands musiciens, imprégnés de la même philosophie de la musique.

« Ali et Toumani » fait suite à « In the heart of the moon », tout en empruntant des chemins différents : 11 titres doux, acoustiques où sérénité et raffinement dominant. Les souvenirs des sessions d'enregistrement de Toumani Diabaté sont encore très présents, notamment parce qu'Ali Farka Touré est allé au bout de lui-même dans cet album, sachant peut-être que d'autres projets de ce type ne lui seraient plus possible.



«Ali et Toumani » une histoire d'amitié et de musique unique.

ANIMATIONS ESTIVALES à ST LAURENT

SAMEDI 22 JUILLET 2017

le "TRACK-TOUR" fait escale à St Laurent sur Oust
sur la place du bourg à côté du bar restaurant
"Le Tono du Village"



Programme :

❖ **LE MOMENT DES MOMES : 18h30-19h00**

- Un spectacle pour enfants de 30 minutes de comptines traditionnelles, en français et en breton remises au goût du jour, dans un voyage musical autour du monde.

Plus d'info sur : <http://www.lesateliersdecriture.fr/>

❖ **LE FIEFFE FOU : 19h30**

- Un récital "chanson française" envoûté, envoûtant ... le fieffé fou, c'est un homme et son accordéon, un homme et sa voix ... Il revisite avec un étrange mélange de puissance et de fragilité des chansons et poésies illustres ou méconnues. Brut.

❖ **LES OBSEDES DU MONDE : 20h30**

- Trio Chanson TragiComique : Sur scène, avec une grosse et une petite guitare en bois, une trompette et leurs trois voix c'est un moment spontané et généreux qu'ils vous invitent à partager.

Lien Page Facebook : facebook.com/lesobsedesdumonde

❖ **LE COMITE DES FETES : 21H30-22H30**

- Musique festive et métissé, c'est le moment où les musiciens se mélangent et invitent à la danse. Reprenant les classiques de la musique latine, des chansons insulaires de la Réunion à la Jamaïque, des airs tziganes ou des valse musettes. C'est le moment de festoyer avant l'extinction des feux.

Le spectacle est gratuit.

Pendant toute la soirée, possibilité de se restaurer sur place

CONCERTS A L'EGLISE

5 JEUDIS à suivre :

- 27/7 : Gurvan LIARD et Maude MADEC - Duo Vielle à roue et chant, musique traditionnelle
- 3/8 : Timothée LE NET et Maël LHOPITEAU - Duo Accordéon et harpe, compositions
- 10/8 : Soig SIBERIL - Guitare solo www.soigsiberil.com
- 17/8 : Cheick Tidiane DIA - Chant et Kora, musique Malienne <http://tidiane.e-monsite.com/>
- 24/8 : Trio Anne GIRARD ESPOSITO (Flûtes traversières), Gwénaëlle PINEAU (Accordéon, concertina & violon), Julien BIGET (guitare, bouzouki & chant) - Musique irlandaise et autres voyages



Les Amis Laurentins

Amis Laurentins, à la veille de l'été qui s'annonce, les membres du bureau se joignent à moi pour vous souhaiter de bonnes vacances.

Malgré une baisse des effectifs, le club poursuit ses activités le dernier mardi de chaque mois autour des jeux de société.

✱ Le 31 janvier l'assemblée générale a réuni la majorité des adhérents autour de la galette des rois. Les activités et le budget de l'année 2016 ont été exposés, le conseil a présenté les projets 2017 qui ont été approuvés à l'unanimité.



♦♣ Le 4 mars, le concours de belote à remporter un vif succès. 32 équipes se sont donné la réplique dans une ambiance conviviale, et chacun est reparti avec un lot.

Le 24 juin les Amis Laurentins associés au club de l'amitié de Caro ont pris la direction du Puy du Fou. Nos visiteurs ont apprécié les spectacles grandioses, époustouflants, très beaux et riches en émotions.



Entre le dernier panache, le bal des oiseaux, le secret de la lance, les vikings, le signe du triomphe, etc. etc. Fantastique moment pour tous ces spectacles de grandes qualités. Une mise en scène incroyable et des figurants talentueux font revivre l'histoire de France tout en apportant du rêve aux spectateurs.



Les mots ne sont pas assez forts pour décrire la magie de la cinéscénie. C'est une expérience humaine extraordinaire ! La cohésion de plus de 1000 bénévoles mettant en scène la Vendée du moyen âge à la seconde guerre mondiale est un spectacle rare et réellement génial, avec au final un feu d'artifice féérique.



Nous avons passé une agréable journée et repartons avec des souvenirs inoubliables. Nous conseillons cette visite à tous, petits et grands.



Prenez note de nos prochaines manifestations :

- Samedi 18 novembre : concours de belote
- Samedi 9 décembre : repas de fin d'année



En raison de la faible présence d'adhérents pendant la période d'été, il n'y aura pas de réunion mensuelle en août. Merci pour votre compréhension.

Merci pour votre fidélité, merci à tous les bénévoles qui œuvrent sans compter pour la pérennité de l'association.

Poème à méditer : Accepter les changements, se voir aussi beau qu'avant

Il ne faut pas croire qu'en vieillissant
On sera une version améliorée de ce qu'on était avant
Qu'on pourra maintenant marcher plus rapidement
Qu'on pourra d'ailleurs, tout faire mieux qu'avant

Il est vrai qu'on change, que mieux on comprend
Qu'on soit plus fatigué, mais aussi plus tolérant
Nous appréhendons les choses différemment
On n'a plus non plus, les mêmes comportements

On voit les choses beaucoup plus simplement
A chaque jour au fond nous sommes différents
Peut-être rêvons-nous moins, que ça se termine
Ou qu'on accepte mieux la vie, qu'on s'incline

Nos belles rides, nos beaux cheveux blancs
Font partie de notre vie, à chaque moment
Mais de notre vie, ce qui est je pense très important,
Est de n'avoir pas vu passer le temps depuis nos 18 ans

De rire beaucoup, d'aimer tout c' qu'on fait
De ne jamais vieillir avec des regrets
On ne peut tout prévoir, on fait pour le mieux
Celui qui prévoirait tout serait déjà vieux

La vie hélas ! S'écoule très rapidement
Vivons chaque âge, vivons-le au présent
Celui qui voit sa vie comme un bel-arc en ciel
Sait, qu'il nous faut de la pluie et du soleil

Texte Claude Marcel Breault



**En attendant de vous retrouver
à la rentrée le 26 septembre,
je vous souhaite un repos bien mérité
auprès de tous ceux qui vous sont chers**



*Le Président
Alain Vidy*



L'École

Les 40 élèves de l'école Immaculée, Elisabeth Josse-Le Corre, Marie Le Dain, Séverine Douessin et Céline Dubois profitent de ce bulletin municipal pour vous souhaiter un très bel été ! A la rentrée !

Le voyage scolaire des CE CM :

Les élèves de la classe de CE et les élèves de CM de l'école de St Congard ont eu la chance de partir deux jours en classe de découverte en Vendée. Ils ont visité le château de Tiffauges où ils ont découvert la vie au Moyen Age.



Ils ont aussi voyagé à travers les époques en passant une journée au Puy du fou.



Que de bons souvenirs !

La sortie scolaire des GS CP :

Les plus jeunes élèves se sont rendus au Roc St André pour faire de l'accrobranche. Chacun a pu mettre en avant ses talents d'acrobates ! Les enfants ont aussi pu monter à dos de poney.

Une journée bien remplie !



La journée carnaval :

Pour fêter mardi gras, les enfants maquillés ont rejoint les personnes âgées de la commune pour interpréter quelques chansons et déguster de délicieuses crêpes.

Un joli moment intergénérationnel !



Trans'art : Les élèves des deux écoles ont réalisé différentes œuvres pour l'exposition Trans'art qui a eu lieu à Malestroit au mois de mars. Toutes les écoles du réseau de Malestroit y participaient. Cette année, le thème était l'animal. Cela a été l'occasion de parler de certains artistes comme Henri Rousseau et de mettre en avant ses talents d'artiste. Une exposition colorée très appréciée du public !

Les rencontres sportives : Comme chaque année, tous les élèves participent à une rencontre sportive avec les autres élèves du réseau malestroyen. C'est l'occasion de faire de multiples activités athlétiques telles que les lancers, les courses, les sauts.... C'est aussi un bon moment autour du vivre ensemble et du plaisir de participer et de se dépenser.

Les après-midis à la pépinière d'Amélie :

Les élèves ont découvert avec grand plaisir la pépinière d'Amélie. Ils ont planté quelques arbres fruitiers et ils ont pu participer à diverses activités autour de l'arbre et de la nature. Amélie avait préparé une grande chasse aux trésors. C'était la découverte de tous les petits trésors de la pépinière (papillons et autres insectes, petites fleurs, feuilles des différents arbres...).

Nous y retournerons l'année prochaine pour observer les arbres et la nature mais à une autre saison.



La visite du bagad de Malestroit :

Le bagad de Malestroit est venu nous rendre visite. Les élèves ont observé les différents instruments, la composition d'un bagad....

Les sons de la cornemuse, de la bombarde et de la caisse claire résonnaient avec bonheur dans la cour de notre école.



Le projet d'écriture de la CCVOL sur le thème « habiter »

Les élèves de la classe de CE ont participé à un beau projet d'écriture mis en place par le service culturel de la CCVOL et initié par Madame Le Maire. Plusieurs écoles ont participé. A Saint Laurent, les élèves ont écrit de merveilleux poèmes qui ont ensuite été édités dans un livre. Chaque enfant en a reçu un exemplaire.

Bravo aux écrivains !



La kermesse des deux écoles :

La kermesse des écoles du RPI s'est déroulée au parc de la commune de Saint Laurent. Les enfants ont pu s'amuser au rythme des jeux proposés (chamboule tout, pêche à la ligne, balade à dos de poney...). Ils ont aussi chanté et dansé sur un flashmob, les adultes présents ont pu les rejoindre.



Un grand merci aux parents bénévoles !



Zoom sur la Garantie Jeunes

Si vous avez entre 16 et 25 ans, que vous recherchez un emploi, la Mission Locale peut vous proposer un accompagnement renforcé pendant 1 an avec une partie collective de 6 semaines et une allocation de 470€ par mois.

L'objectif : favoriser votre prise d'autonomie et multiplier les expériences professionnelles !

La Mission Locale : Un service de proximité à l'écoute des jeunes pour faciliter leur insertion sociale et professionnelle

A travers des actions d'Accueil, d'Information, d'Orientation et d'Accompagnement, la Mission Locale a le souci constant d'améliorer le service rendu aux jeunes de 16 à 25 ans pour faciliter l'accès des jeunes au monde de l'entreprise, contribuer à leur autonomie. C'est un service de proximité à l'écoute des jeunes du Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne.

Nous proposons des permanences de proximité sur les 6 communautés de communes du Pays de Ploërmel : Mauron, la Trinite-Porhoët, Ménéac, Guer, Malestroit, Sérent et Josselin.

Pour tout renseignement ou prise de rendez-vous :

Lieu d'accueil Aux Carmes à Ploërmel

9, rue du Val - BP 120 - 56 804 PLOERMEL

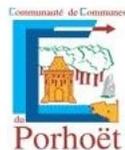
☎ 02.97.73.57.00 - 📠 02. 97.73.57.09

💻 ml-ploermel@mlceb.org





Nos partenaires financeurs



Pontivy

- Au siège de l'association: 2, place Bisson

Locminé

- A l'Espace Rural Emploi Formation,
2 rue le Thiès (en bordure du Bd Duguesclin)

St-Jean Brévelay

- A la Maison des Services Publics - Saint Jean Communauté
27 rue de Rennes

Malestroit

- Au Bureau minute de la pépinière tertiaire,
Parc d'Activités de Tirpen – la Paviotaie

Ploërmel

- A la Mairie, Place de la Mairie

Josselin

- Dans les locaux de Josselin Communauté,
3 place des Remparts

La Trinité-Porhoët

- Au Relais des Services Publics, 4 rue du Moulin
(dans le bâtiment de la Poste)

Mauron

- Dans les Locaux de la Communauté de Communes de
Mauron en Brocéliande, place Henri Thébaut

Guer

- Dans les locaux du Centre de Ressources,
4 avenue du Général De Gaulle

La Gacilly

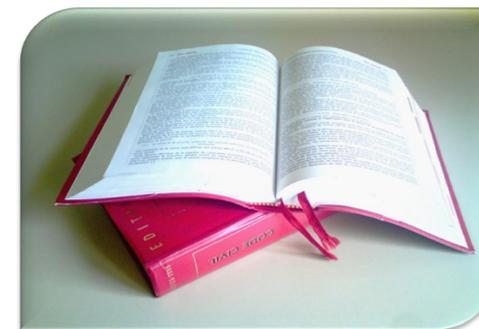
- A la Mairie de La Gacilly,
rue de l'hôtel de ville



Centre d'Accès au Droit Nord Morbihan

Information juridique

Gratuite et confidentielle



Vous vous posez des questions concernant :

Mariage, PACS, concubinage
Pension alimentaire, droit de garde
Procédures judiciaires, droit pénal
Décès, succession, donation



Nom, protection des majeurs
Bail locatif, conflits de voisinage
Exécution et rupture du contrat de travail
Etc.

Un numéro unique pour des rendez-vous d'information juridique gratuits et confidentiels :

Permanences d'information juridique Spécialisées

- Conciliateur de Justice
- Défenseur des droits
- Avocats du Barreau de Lorient
- ADAVI 56 aide aux victimes d'infraction
- CSF aide aux personnes en situation de logement difficile
- CIDFF aide aux femmes et aux familles
- UDAF aide aux personnes en situation de surendettement
- ASCEAP accompagnement CAI

CAD

Centre d'Accès au Droit
Nord Morbihan

Sur rendez-vous pris au

02 97 27 39 63

Accueil téléphonique du lundi au
vendredi:
de 9h à 12h et de 14h à 17h

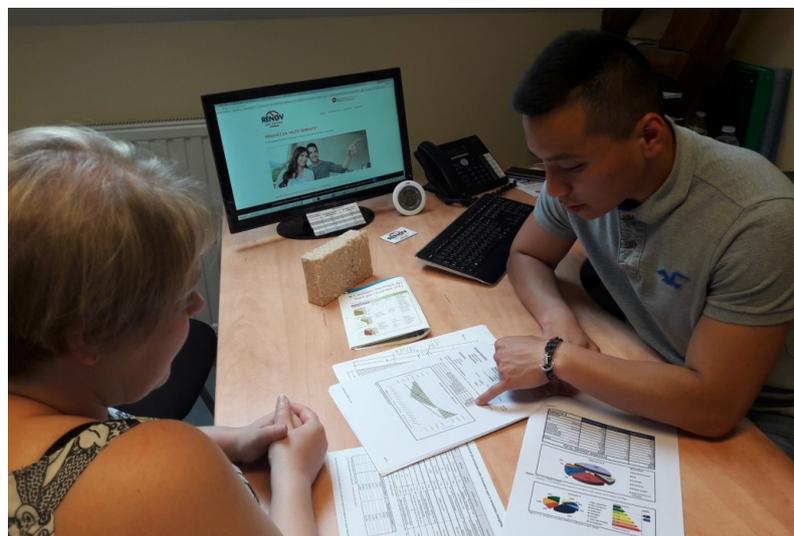
Permanences d'informations juridiques généraliste de proximité

- Pontivy
- Locminé
- St-Jean-Brévelay
- Malestroit
- Ploërmel
- Josselin
- La Trinité-Porhoët
- Mauron
- Guer
- La Gacilly



Ce service propose aux propriétaires et aux futurs acquéreurs du Pays de Ploërmel un accompagnement global dans leurs démarches de travaux. Du simple conseil technique via un entretien avec un conseiller, jusqu'à un accompagnement de A à Z : allant du projet de rénovation sur la base d'un bilan énergétique, le choix des travaux, l'analyse des devis et la mobilisation des aides financières.

Venez prendre conseil avant de vous lancer dans un projet !



Permanence RENOV Info Service : du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30 02.97.74.30.95 / conseiller@renov-info-service.bzh

Centre d'activités de Ronsouze à Ploërmel - www.renov-info-service.bzh



Ensemble, on est plus fort !

Fioul, bois bûche, bûche densifiée, granulé de bois, Le Mulot regroupe vos besoins en énergie, et vous permet d'accéder au bon produit, et aux meilleurs prix avec un fournisseur toujours local.

Nous sommes maintenant plus de 1200 à faire partie du même réseau www.le-mulot.fr, un réseau local pour faire des économies : énergie, travaux à domicile... Véritable place de village numérique, le mulot regroupe tout le périmètre rural situé entre Redon, Ploërmel et Vannes !

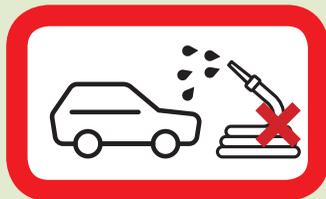
Faire des économies c'est aussi consommer moins ou mieux : de nombreux artisans, tous appartenant à notre communauté de communes, tous choisis pour leur professionnalisme, se sont regroupés autour du Mulot pour vous proposer des travaux d'efficacité thermique (isolation, VMC, équipements de chauffage), sur l'assainissement individuel, mais aussi plus largement tous les travaux et dépannages nécessaires dans votre maison. Simple, pratique venez sur notre site pour choisir en confiance un artisan ou demander en ligne un devis ou une intervention, le Mulot fait le reste en vous garantissant une intervention rapide.

Le Mulot c'est gratuit, consultez notre site ou appelez-nous pour connaître nos derniers groupages (vin, électricité, gaz...).

Vous souhaitez nous aider ? Venez nous rencontrer au grenier numérique de la Gacilly, nous avons besoin d'étoffer nos équipes...

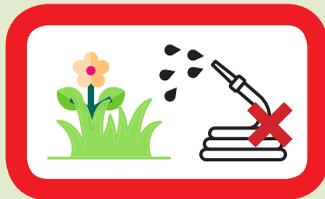
Contact : Vincent / www.le-mulot.fr / 02 97 47 63 59

MESURES DE RESTRICTION À RESPECTER DANS LE MORBIHAN

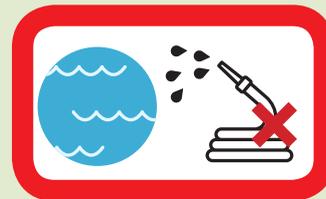


Interdiction de laver les véhicules particuliers

Ne pas laver les voitures
hors stations professionnelles
équipées de système à haute pression
ou de recyclage



Interdiction d'arroser les pelouses et massifs entre 8h et 20h



Interdiction de remplir les plans d'eau, piscines privées...

sauf lorsque ce remplissage
est lié à la sécurité de l'ouvrage
ou des utilisateurs, sauf lors de la première
mise en service pour réception de travaux



Interdiction d'arroser les terrains de sport, les stades, les golfs... entre 8h et 20h



Interdiction de nettoyer les façades et toitures, sauf pour les professionnels équipés de lances à haute pression



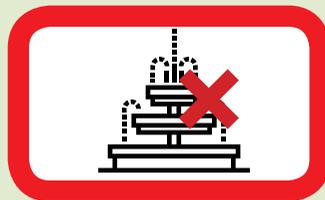
Interdiction de lavage et rinçage des navires de plaisance

sauf pour le carénage
dans les zones appropriées



Interdiction de l'irrigation agricole entre 11h et 18h

sauf dérogations
consultez l'arrêté
sur www.morbihan.gouv.fr



Fermeture des fontaines publiques

qui ne disposent pas
d'un circuit fermé pour l'eau



Adoptons
les gestes
éco-citoyens

Retrouvez l'ensemble des mesures prises
sur le site internet des services de l'Etat du Morbihan
www.morbihan.gouv.fr


morbihan.gouv.fr


[@prefet56](https://twitter.com/prefet56)


Préfet du Morbihan

Même quand il pleut,
les réserves en eau
restent

FRAGILES

dans le **Morbihan**

Au 28 juin 2017, 80 % des réserves souterraines du Morbihan présentent des **niveaux inférieurs aux « normales » saisonnières et sont en baisse tout comme le débit des cours d'eau**. La situation n'ayant pas été améliorée par les faibles pluies, il est nécessaire que les usagers dits « domestiques » adoptent également une **attitude citoyenne et responsable et réduisent leur consommation en eau potable non indispensable**.

**Soyons tous citoyens,
économisons l'eau**

**ECONOMISER L'EAU,
c'est protéger la ressource**
mais aussi réduire ses dépenses !

A LA MAISON



Ne faites pas tourner les **lave-linge** ou les **lave-vaisselle** à moitié vides



Ne laissez pas couler l'eau en permanence pendant la toilette



Préférez les **douches** aux bains : Un bain consomme x5 plus d'eau



Installez des appareils qui réduisent la consommation d'eau
Une chasse d'eau économique consomme 2x moins d'eau



L'eau de lavage des légumes peut utilement avoir un deuxième usage pour l'arrosage des plantes

La chasse aux fuites

Pour lutter contre les fuites, surveillez votre consommation d'eau au compteur

20%

Les fuites représentent 20% de la consommation d'un foyer



Un robinet ou une chasse d'eau qui fuit = **centaines de m³ par an**

AU JARDIN



1 binage = 2 arrosages



Le paillage protège du froid mais aussi des fortes chaleurs et conserve mieux l'humidité du sol



Arrosez tard le soir, l'évaporation sera réduite



Utilisez plutôt un arrosoir qu'un tuyau d'arrosage



Utilisez des techniques économes : goutte-à-goutte...



Réglez correctement vos appareils d'arrosage automatique



Recueillez l'eau de pluie pour arroser



Faites plutôt 2-3 arrosages copieux par semaine que des petits arrosages quotidiens

Tenez compte de la pluie prévue ou tombée

N'arrosez pas les pelouses qui reverdiront très bien au retour des pluies

Arrivé de manière accidentelle en France en 2004, le Frelon Asiatique a colonisé en quelques années les 3/4 du territoire français. Le Morbihan a été touché dès 2011.



LES RISQUES OU DANGERS

Pour l'homme : Le Frelon Asiatique n'est pas agressif envers l'homme lorsqu'il est en solitaire. Par contre, il n'en est pas de même à l'approche du nid (< 5 m) où là les attaques peuvent être collectives et virulentes. Le danger est réel dès lors que le nid est relativement bas (Haie, Arbuste), lors d'opérations de taillage, de débroussaillage, etc... et lors de travaux d'élagage. Le nombre d'accidents dûs au frelon asiatique est d'ailleurs en nette augmentation tous les ans.

Pour les abeilles : Le thorax des abeilles, riche en protéine, est l'une des principales sources d'alimentation des larves du frelon asiatique. Les attaques sur les ruchers sont plus marquées durant l'été et l'automne.

Pour l'environnement : En plus de s'attaquer aux abeilles, le Frelon Asiatique consomme également des insectes autochtones utiles (guêpes, mouches, coccinelles, ...).

Source : FDGDON 56



LA LUTTE

Dans le cadre de l'organisation de la lutte contre le frelon asiatique lancée en 2015 sur le département, chaque commune a nommé un ou plusieurs référent(s) frelon, interlocuteur(s) des administrés, formé(s) par la FDGDON 56.

- Rôle :
- Promouvoir le piégeage, collecter et retourner les fiches de piégeage des fondatrices à la FDGDON 56,
 - en cas de découverte d'un nid, confirmer l'espèce concernée,
 - mettre à disposition les éléments de choix d'une entreprise référencée en mesure d'assurer la destruction du nid,
 - remonter à la FDGDON 56, les éventuelles anomalies de destruction.

Deux moyens de lutte ont été préconisés : le piégeage des fondatrices au printemps et la destruction des nids.

↳ **Le piégeage des fondatrices au printemps**

BUT : capturer le plus grand nombre de femelles fécondées, ayant passé l'hiver, capables de construire et développer un nid. Les premiers résultats montrent que le piégeage apporte une aide pour limiter la prolifération, à condition qu'il soit réalisé sur l'ensemble d'un territoire. Le frelon asiatique se plaît tout particulièrement dans les villes, un renforcement du piégeage dans ces lieux est conseillé.

Type de piège :

Auto-fabriqué (piège bouteille) ou du commerce, le piège utilisé pour capturer les reines de frelons asiatiques doit être sélectif c'est-à-dire avoir une grille ou des galets dans le

fond du piège pour éviter la noyade des insectes non ciblés. Des interstices de 5 à 5,5 mm seront faits en haut du piège pour laisser s'échapper les insectes de taille inférieure.



Source : FDGDON 56

Appât conseillé dans le piège :

- Exemples : ↗ 2/3 bière + 1/3 de sirop de fruit rouge
 ↗ panaché

Date de pose des pièges :

➤ **Avril à fin Mai (fondatrices)**

(Cette restriction ne s'applique pas aux apiculteurs qui eux peuvent piéger en été et automne pour protéger les ruches)

Emplacement conseillé :

- proximité des anciens nids non détruits
- composteurs ménagers
- arbres à fleurs tôt dans la saison
- rucher ou près de l'emplacement de stockage du matériel apicole pour l'apiculteur.

↪ **La destruction des nids**

. Primaire

Le nid primaire souvent proche des habitations, et à l'abri, doit être détruit le matin ou le soir afin d'éliminer la reine. Toute destruction en l'absence de la reine est inutile (reconstruction rapide d'un nid).



Source : FDGDON 56

. Secondaire

Source : FDGDON 56



La destruction des nids secondaires, beaucoup plus volumineux et se trouvant généralement dans les arbres, les haies ou dans un bâtiment doit être réalisée par des professionnels pour des raisons de sécurité entre Mai et Novembre inclus. (cf. liste des désinsectiseurs référencés FDGDON 56).

L'action de destruction systématique des nids localisés permettra une meilleure gestion de l'espèce.

**Faites
Stériliser
votre chat !**

Les refuges débordent de chats abandonnés qui attendent leur tour pour être adoptés.

Un couple de chats non stérilisés peut donner naissance à 10 chatons la 1ère année, qui pourront à leur tour donner naissance à plus de 100 chatons l'année suivante !

Pour limiter la prolifération féline, la misère, les maltraitements et les euthanasies inutiles, **faites stériliser votre chat.**

www.asclaf.com - www.facebook.com/asclaf

Association de Sauvegarde des Chats Libres et Abandonnés de Fresnes



Les chiffres sont éloquentes : 1 million de chatons meurent chaque année. Décès massifs, abandons sauvages, maladies liées à la fragilité de ces petits êtres vivants..... L'euthanasie, conséquence de notre propre comportement irresponsable, n'est pas acceptable. Savez-vous qu'une chatte, sans moyen de contraception, peut avoir 4 portées par an soit environ 16 chatons et 150 chatons durant toute sa vie ? Etes vous prêts à les élever ? La multiplication des portées est la première cause d'abandon, de mauvais traitements et de dégradation de leur santé.

Il faut absolument faire STÉRILISER les chats afin d'éviter cette hécatombe. Il faut aussi savoir que c'est une aberration que de croire qu'une chatte doit avoir au moins une portée dans sa vie.

La stérilisation n'est pas contre nature, du moins pas plus que l'abandon ou l'euthanasie et le décès de nombreux chatons. Elle peut être pratiquée dès l'âge de 6 mois et sans aucun danger pour la chatte. **Alors n'hésitez pas, si vous aimez votre chat, faites le STÉRILISER !**

A consulter : www.jesterilisemonanimal.com

Trop de chats, tue les chats ! Chaque année des milliers de chatons voient le jour, bien plus qu'il n'y a d'adoptants, et chaque année des milliers de chats et de chatons meurent dans les refuges saturés ou doivent être euthanasiés.

Cela favorise aussi l'exaspération et la répulsion vis-à-vis des chats que peut ressentir le voisinage.

Nourrissage des chats errants - Ils sont beaux ou amaigris, parfaitement agiles ou malades. Ils sont de toutes les couleurs et de tous poils. Ils habitent même très près de chez nous et ils sont totalement indifférents à notre présence : ce sont les chats harets. Le chat haret est simplement un chat domestique retourné totalement, ou en partie, à l'état sauvage. Certains ont été abandonnés, d'autres sont nés hors de la portée des hommes et d'autres ont quitté leur domicile. Quels que soient les humains que nous sommes, ils nous attendrissent et nous émeuvent. Nous les nourrissons d'abord de ci de là, puis régulièrement. Au premier abord, cette réaction est normale. Mais il ne faut pas que nous soyons débordés par nos émotions. En effet, on oublie vite la prolifération et très vite, on est débordé par le nombre. Souvent on ne sait plus quoi faire face aux besoins alimentaires grandissants de ces félins et on cherche alors à s'en débarrasser.

Nourrir les adultes sans contrôler les naissances est le début d'une prolifération et d'une mortalité importantes - Très peu de ces chats sont placés dans l'entourage ou dans les familles. Leur seule solution est de les remettre dans un refuge ou une fourrière. Les refuges et les associations sont débordés. Ils ne savent plus où donner de la tête. L'afflux de ces pauvres chats est permanent. S'il ne faut appliquer qu'une seule règle : ne jamais nourrir de chat qui ne vous appartient pas, ce n'est pas leur rendre service.

Si vous nourrissez tout de même des chats à l'extérieur, il faut prendre vos responsabilités et les faire stériliser rapidement (avec éventuellement l'aide d'une association ou d'une SPA). N'attendez pas que vous ayez 20 chats devant votre porte qui crient famine ! Ces quelques conseils éviteront la prolifération des félidés, et donc l'arrivée au refuge de centaines de chats ou chatons abandonnés dans des cartons, des sacs poubelles et même des valises.



Claude Delock Photographie



FD
© By Delock

FAMILLES/EVENEMENTS/CONCERTS/REPORTAGES/ENTREPRISES/ASSOCIATIONS

STUDIO PHOTO MOBILE : FONDS SUPPORT ÉCLAIRAGES

PRISES DE VUES EN EXTÉRIEUR / PHOTOS À DOMICILE

BOOKING ARTISTES / CRÉATEURS / GROUPES

CRÉATIONS GRAPHIQUE : AFFICHES / FLYERS / VISUEL T-SHIRTS

delockphotographie@gmail.com

SAINT- LAURENT- SUR- OUST 56140

☎ 06 76 61 35 29



I'm a Getty Images Artist



LE WEBZINE DE L'UNDERGROUND BRETON !

UNDERBREIZH

